

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf mars à 18h00, les Membres du Comité du Syndicat se sont réunis, en session ordinaire, à la salle polyvalente, Rue du Stade à USSEL, sous la Présidence de M. Pierre CHEVALIER

PRESENTS : voir liste des délégués présents en annexe

SECRETAIRE DE SEANCE : M PEYRAMAURE Pierre

Date de convocation : 19/02/24

Membres en exercice : 134	Présents : 92	Votants : 92	Pour : 92	Abstention : 0	Contre : 0
----------------------------------	----------------------	---------------------	------------------	-----------------------	-------------------

Référence DIEGE : 2024-03-19-06

Objet : Affectation des résultats 2023 - Budget annexe ICVE

Monsieur le Président expose aux membres du Comité qu'il est nécessaire de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2023 du budget annexe ICVE.

Il indique que les résultats se décomposent comme suit :

FONCTIONNEMENT	TOTAL
Dépenses N	6 505,09 €
Recettes N	32 207,70 €
Résultat de l'exercice N	25 702,61 €
Résultat antérieur (002) N-1	5 177,69 €
Excédent de fonctionnement à affecter N+1	30 880,30 €
INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses N	59 357,35 €
Recettes N	5 000,00 €
Résultat de l'exercice N	- 54 357,35 €
Résultat antérieur (001) N-1	45 237,75 €
Résultat global N à reporter N+1 (001)	- 9 119,60
Restes à réaliser - Dépenses N	- €
Restes à réaliser - Recettes N	- €
Solde des Restes à réaliser N	- €
Excédent d'investissement à affecter N+1	- 9 119,60 €
AFFECTATION DU RESULTAT	
Déficit d'investissement à reporter N+1 (001 DI)	- 9 119,60 €
Excédent de fonctionnement capitalisé N+1 (1068)	€
Excédent de fonctionnement N+1 (002)	30 880,30 €

Après délibération, les membres du Comité acceptent cette proposition.

Fait et délibéré à USSEL,
Le 19/03/2024
Le Président du Syndicat,
Pierre CHEVALIER

